

# PROCÉDURE

## RÉSERVATION DES SALLES DU PAVILLON D'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE HÔTEL-DIEU DE LÉVIS

<b>Préparé par :</b> <i>Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire (DREU) et l'Université Laval (ULaval)</i>	<b>Référence :</b> <b><i>Entente de partenariat CISSS-CA UL</i></b>
	<b>En vigueur le :</b> <i>Septembre 2023</i>

### 1. Définition

La présente procédure vise à établir des règles pour la gestion des réservations effectuées par les utilisateurs des salles d'enseignement disponibles au pavillon d'enseignement de la médecine de l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches. La présente procédure de réservation des salles d'enseignement s'applique à tous les utilisateurs.

### 2. Principes directeurs

Tel que le prévoit l'entente de partenariat entre le CISSS de Chaudière-Appalaches et l'Université Laval, la gestion des espaces et des locaux du pavillon d'enseignement est réservée à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire (DREU), ainsi qu'aux membres désignés du programme du doctorat en médecine de l'Université Laval (préexternat) du site de Lévis.

- Les salles d'enseignement de la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire (annexe 1) **sont dédiées prioritairement aux activités d'enseignement.**
- Les salles d'enseignement du programme du doctorat en médecine de l'Université Laval (annexe 2) **sont dédiées prioritairement aux activités liées au préexternat des étudiants et étudiantes des cohortes de Lévis.**

Tous les utilisateurs des salles d'enseignement sont responsables d'assumer le montage et le démontage.

### 3. Énoncé de procédure

La présente procédure établit les critères et procédures de réservation des salles au pavillon d'enseignement de la médecine de l'Hôtel-Dieu de Lévis. La réservation des salles s'effectue dans IRIS (système de réservation des salles au CISSS-CA) avec restriction quant à la réservation (autorisation par le personnel désigné requis)<sup>1</sup>. Une confirmation de la réservation sera transmise au demandeur, le cas échéant.

Pour les salles de la DREU (annexe 1), **les autorisations sont octroyées en priorité aux activités d'enseignement suivantes** :

- Activités à l'intention des étudiants, des enseignants et des superviseurs de stage
- Activités nécessitant l'utilisation des équipements médicaux en place (civière, mannequin, etc.) pour les laboratoires d'enseignement
- Rencontres d'équipes d'enseignement
- Journées d'accueil et d'intégration des étudiants et/ou stagiaires

Dans l'éventualité où des salles sont disponibles, elles peuvent être octroyées pour ces activités :

- Activités de formation ou de rencontres d'équipe du CISSS-CA

Pour les utilisateurs externes du CISSS-CA (ex. : partenaires des établissements d'enseignement), les demandes de réservation peuvent parvenir via le guichet unique : [enseignement.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:enseignement.cisssca@ssss.gouv.qc.ca)

Pour les salles d'enseignement dédiées au programme du doctorat en médecine de l'Université Laval (annexe 2), **les autorisations sont octroyées en priorité aux activités d'enseignement du programme préexternat**. L'agente de secrétariat, l'agente à la gestion des études et la coordonnatrice du site de Lévis sont les personnes autorisées à effectuer les réservations dans IRIS pour l'Université Laval.

- Lorsque les activités d'enseignement du préexternat le permettent, les salles d'enseignement dédiées au programme du doctorat en médecine de l'Université Laval peuvent être réservées par des utilisateurs du CISSS-CA, de l'Université Laval ou d'autres partenaires externes. Cependant, l'approbation de l'équipe de gestion du programme est requise. Les activités qui recevront une approbation devront toucher l'enseignement, la formation médicale ou la recherche en santé.
- Dans l'éventualité où l'un des partenaires (ex. : CISSS-CA) utilise les salles d'enseignement de l'autre partenaire (ex. : ULaval), il en assume le montage et le démontage.
- Le soutien technique ne pourra être assuré par le personnel de l'ULaval lorsque les activités ne touchent pas le programme de médecine. Le partenaire devra assumer l'ensemble du soutien technique à même ses ressources. Toutefois, les demandeurs doivent être informés que les équipements informatiques dans ces salles sont branchés sur le réseau informatique de l'Université Laval.

Pour les utilisateurs externes de l'Université Laval (ex. : externat, résidence), les demandes de réservation peuvent parvenir via l'adresse générique : [LV.preexternat@fmed.ulaval.ca](mailto:LV.preexternat@fmed.ulaval.ca)

---

<sup>1</sup> Les réservations des cubicules pour les stagiaires (G4-029 et G4-005) ne nécessitent pas d'autorisation; les utilisateurs peuvent procéder eux-mêmes à la réservation dans IRIS.

## 4. Responsabilités d'application

La Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire et l'Université Laval sont responsables de l'application de cette procédure. Ils ont la responsabilité de s'assurer de :

- Déterminer et d'appliquer les critères de réservation des salles d'enseignement;
- Identifier la ou les ressources administratives dédiées à la réservation des salles d'enseignement. Cette personne est responsable de :
  - Recevoir, d'analyser et d'approuver les demandes de réservation des salles d'enseignement. Les demandes de réservation doivent concorder avec la mission d'enseignement ou être confirmées avec le supérieur immédiat en cas de doute;
  - Exercer une vigie des réservations effectuées dans IRIS;
  - D'informer les partenaires internes et externes du CISSS-CA (ex. : directions cliniques ou de soutien, établissements d'enseignement) et de l'Université Laval des détails en lien avec la procédure;
  - Collaborer et se référer au personnel dédié pour les demandes de réservation des salles dédiées à leur programme;
  - Se référer à son supérieur immédiat au besoin.

<b>Annexe 1 : Salles d'enseignement au pavillon de la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire (DREU)</b>			
<b><i>La priorité de réservation des salles est toujours accordée aux activités d'enseignement</i></b>			
Ouverture automatique de 7 h à 17 h du lundi au vendredi; en dehors de ces heures, une carte d'accès est requise			
Nom de salle	Emplacement	Capacité	Équipements
Salle polyvalente	G2-002	50	Système : visioconférence PARTAGÉE CISSS-CA et UL Installation : salle à disposition variable
	G2-003	50	Entrepôt de matériel connexe à la salle (G2-002.1) avec table et chaises Possibilité de réserver chaque local ou une seule (capacité 100)
Salle visioconférence	G4-003	18	Système : visioconférence intégrée PARTAGÉE CISSS-CA et UL Installation : salle de réunion fixe
Salle informatique	G4-006	7	Système informatique du CISSS-CA Portable, téléviseur, fil HDMI Six postes informatiques individuels + un lutrin avec portable
Salle d'enseignement	G4-014	7	Système informatique du CISSS-CA Portable, téléviseur, fil HDMI
	G4-023	7	Installation : salle à disposition fixe (table travail) Six pupitres + un lutrin
Laboratoire d'enseignement	G4-015	8	Système informatique du CISSS-CA Portable, téléviseur, fil HDMI
	G4-022	8	Sept tabourets roulants + un lutrin Table d'examen (civière), mannequin Oto-ophtalmoscope mural Sphygmomanomètre Lève-personne au plafond Entrepôt de matériel connexe aux laboratoires (fauteuil roulant)

**Annexe 2 : Salles d'enseignement dédiées au programme du doctorat en médecine de l'Université Laval**  
**La priorité de réservation est toujours accordée pour le programme de formation médicale décentralisé (préexternat)**

Nom de salle	Emplacement	Capacité	Équipements
Cours de groupe (visioconférence)	G2-009	37	Système : visioconférence intégrée de l'Université Laval Ouverture automatique de 7 h à 17 h du lundi au vendredi, en dehors de ces heures une carte d'accès est requise
	G2-018	37	
Apprentissage par problème (APP) et apprentissage par équipe (APE)	G3-002	17	Système : visioconférence intégrée de l'Université Laval Possibilité de trois salles APP et d'une APE (local double- G3-002/003) Installation : salle à disposition variable Entrepôt de matériel connexe à la salle (G3-003) Carte d'accès requise
	G3-003	17	
	G3-032	17	APP seulement
Habilités cliniques	G3-021	11	Système : visioconférence intégrée de l'Université Laval Possibilité de cinq salles d'habiletés cliniques simples ou de deux salles doubles (locaux doubles- G3-021/025; G3-027/028) Installation : salle à disposition variable Rangement de matériel connexe à la salle (G3-025) Carte d'accès requise
	G3-025	11	
	G3-027	11	
	G3-028	11	
	G3-031	11	
Clinique patients-partenaires	G3-006/007/008/ 009/014/015/019/020		Système : Learning space dans les huit salles Possibilité de huit salles d'examen, dont quatre avec miroirs (G3-014/015; G3-019/020) et une avec lampe gynécologique (G3-006), une salle de rétroaction avec cinq postes de visionnement (G3-016) Deux rangements de matériel (G3-005/010), un dépôt souillé (G3-013)

*Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches*

Québec 